

Finances et Métropole ont occupé les élus du conseil

Des points de finances communales étaient à l'ordre du jour, lundi soir, pour le dernier conseil municipal de l'année. Dans un premier temps une décision modificative du budget principal, présentée par le maire en l'absence de son adjointe France Leroy. Il s'agissait essentiellement d'ajuster certaines lignes de fonctionnement en raison de "charges supplémentaires".

L'élus d'opposition Gérald Fasolino en a profité pour souligner que l'an dernier, son groupe avait justement émis "quelques réserves" quant à l'évaluation de certaines presta-



Les élus du conseil municipal ont débattu au sujet des finances communales et des compétences de la Métropole. / PHOTO FR.G.

Le rapport de la CRC sera présenté lors du prochain conseil.

tions, notamment celle de la société Garig, délégataire de la restauration municipale: "Aujourd'hui, on voit bien que nous avions raison... Nous espérons donc que la prochaine fois, nos remarques seront prises en compte". L'élus a également interrogé le maire sur certaines recettes qui, selon lui, avaient été "surestimées", notamment un versement de la Caf et le montant des droits de mutation.

"Nous vous apporterons la réponse, a souligné Bernard Destrost, mais je tiens à rappeler qu'en l'absence du directeur du service financier, ce budget a été réalisé par Mme Leroy. Il a tenu toute l'année, même s'il faut faire aujourd'hui quelques rectifications. Soyons indulgents".

Le maire a dû ensuite apporter un éclairage sur une délibération inhabituelle: il s'agissait d'effacer la dette des trésoriers municipaux, ancien et actuel, considérés comme débiteurs de la commune, au titre de leurs gestions pour les exercices de 2010 à 2014. "Il s'agit des suites du rapport de la Chambre régionale des comptes, a expliqué Bernard

Destrost, *il semblerait que ces fonctionnaires n'aient pas pu justifier certaines choses auprès de la juridiction, et sont donc redevables de ces sommes - environ 300 000 euros au total, Ndlr -, mais il est courant, dans ces cas-là, que les communes fassent une remise gracieuse*". Le maire a signalé par ailleurs

que le rapport définitif de la CRC serait présenté au conseil municipal lors de la prochaine séance, en début d'année.

Au moment de voter les conventions de gestion relatives aux compétences transférées à la Métropole mais qu'elle n'exercera pas, Gérald Fasolino a demandé au maire quel bilan

il faisait depuis la création de cette collectivité: "C'est un fou-tour!", a lâché Bernard Destrost, avant de tempérer son propos, plus tard, en précisant que "les compétences réunies au sein de la Métropole permettent aux petites communes d'avancer avec sécurité".

Il n'en demeure pas moins qu'à Cuges, comme ailleurs, le fait de devoir finalement récupérer des compétences transférées pose question. "Beaucoup de villes vivaient mieux avant la Métropole", a commenté Gérald Fasolino. "La loi nous l'impose, a répondu le maire, on est obligé de faire avec, et adopter la politique de la chaise vide, c'est risquer de tout perdre".

L'élus en charge de l'urbanisme, Jacques Fafri, a exprimé quant à lui sa confiance en la Métropole à l'occasion du vote de la modification du PLU (nous y reviendrons): "Il y a beaucoup de compétences et nous pouvons travailler avec elle en bonne intelligence. Bien sûr, ce n'est pas simple, mais se positionner contre ne sert à rien."

Frédérique GROS

fgros@laprovence-presse.fr

Plus de "repas spéciaux" à la cantine

Dans le nouveau règlement de fonctionnement du Pôle enfance, que le conseil devait adopter, la municipalité a décidé de supprimer les repas spéciaux à la cantine, "pour faciliter le travail des agents de restauration". "Nous avons de plus en plus de demandes de repas spéciaux (végétarien, sans gluten, sans porc...), a commenté Frédéric Adragna, adjoint délégué, et cela devenait très difficile à gérer". Une décision regrettée par le groupe d'opposition: "C'est un élément de discrimination, particulièrement pour les repas sans porc, qui risque de provoquer des tensions pour rien, selon Antoine Di Ciccio, alors qu'on est dans un petit village où on vit tous ensemble". "Cela fonctionnait avant, a ajouté Fabienne Barthélémy, pourquoi le supprimer?"

"Ce n'est pas dans le contrat de délégation avec Garig, a répondu l'élus à l'éducation, cela avait été mis en place à l'initiative des agents sans l'accord de la municipalité. Et je le répète, le but n'est en rien discriminatoire. Nous avons de plus en plus d'enfants qui mangent à la cantine, il faut faciliter le service des agents".

Les cinq élus d'opposition et l'élus dissident André Lambert ont voté contre.